



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Races animales françaises menacées de disparition

Question écrite n° 3409

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la menace de disparition qui pèse sur une centaine de races animales françaises. Ces espèces, dites « races animales à faible effectif » ne doivent aujourd'hui leur existence qu'à des associations qui se battent dans les régions pour leur préservation. À l'image de la poule naine « Pictave », poule préférée des rois de France en raison de ses qualités de couveuse exceptionnelle, ou encore de la chèvre provençale, c'est une partie inestimable du patrimoine qui est menacée d'extinction. Avec 64 millions d'animaux de compagnie, la France abrite la plus importante population d'animaux domestiques d'Europe. Cela exprime bien l'affection des Français pour le monde animal. En outre, le succès croissant du salon de l'agriculture à Paris confirme que cet attachement concerne aussi bien les animaux de ferme que ceux de ville. S'impliquer dans la préservation de ces animaux revêtirait ainsi une double importance - agir pour la préservation de la protection animale et agir pour la préservation d'un pan du patrimoine - et séduirait indéniablement une majorité de la population. Un engagement fort du Gouvernement permettrait ainsi aux générations futures de pouvoir découvrir, dans les champs plutôt que dans les encyclopédies, ce qu'est un âne bourbonnais dont il ne reste plus en France que 39 femelles potentiellement reproductrices, ou bien encore une poule gauloise dorée dont il ne reste que 50 reproductrices potentielles, sans oublier la vache bordelaise dont il ne reste que 87 femelles. Si rien n'est fait rapidement, ces lignées disparaîtront progressivement, à l'image de celle de la vache « Bazougers », originaire de la Mayenne, aujourd'hui éteinte à jamais. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de préserver les races animales françaises aujourd'hui menacées de disparition.

Texte de la réponse

La France dispose d'un patrimoine important d'animaux de rente incluant 179 races locales appartenant à dix espèces et notamment : 86 races de ruminants (bœuf, mouton et chèvre), sept races de porcs, 23 races de chevaux et d'ânes et 63 races de volailles. Une liste de races considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture et, à ce titre, éligibles aux dispositifs de soutien financier mis en place au sein de l'Union européenne a été établie en 2014 par l'institut national de la recherche agronomique. Par ailleurs, pour les ruminants et les porcins, ces races sont répertoriées dans un arrêté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les pouvoirs publics, et en particulier le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, conscients des enjeux liés au maintien de ces races, ont développé différents outils de politique publique. Dans le cadre de l'application du règlement de développement rural (RDR3), la France apporte une aide financière aux éleveurs des races locales menacées d'abandon pour l'agriculture, grâce à la mise en œuvre d'une mesure agro-environnementale et climatique appelée protection des races menacées (PRM). Ainsi, sur l'ensemble des 179 races locales, 80 % sont considérées comme menacées. La vache bordelaise et l'âne bourbonnais figurent dans la liste des races éligibles à la PRM et bénéficient, à l'instar des autres races éligibles, d'une subvention annuelle de 200 euros par unité gros bétail pendant les cinq années du contrat. Du fait de la spécificité des élevages de volailles (cycles biologiques courts et séparation entre les élevages de reproduction et de production), une PRM spécifique visant à la conservation des ressources génétiques avicoles a été créée. Cette

opération vise donc comme bénéficiaire les associations ou les structures collectives, propriétaires de reproducteurs d'une race locale avicole menacée d'abandon pour l'agriculture. La poule gauloise dorée est éligible à ce dispositif. Par ailleurs, les organismes de sélection de ces races locales (ruminants et porcins), le syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (pour les volailles) ainsi que la cryobanque nationale (conservation de semence et d'embryons des races d'animaux domestiques de toutes espèces) reçoivent chaque année une dotation gérée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. De même, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation apporte son soutien à la démarche fédératrice de la société française des équidés de travail, en tant que société-mère des chevaux de trait, ânes et équidés de territoire. Concernant plus spécifiquement les volailles et les lapins (plus de 25 races locales pour ces derniers), le fer de lance de la conservation des races patrimoniales est constitué par une multitude d'éleveurs amateurs qui élèvent chacun quelques animaux avec pour but principal de les conserver. Ce travail de fond est encadré par des bénévoles de clubs, sociétés, ententes et autres formes d'organisation. Conscient du travail désintéressé et efficace des éleveurs fédérés par la société centrale d'aviculture de France, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation accorde régulièrement son haut patronage à ces expositions avicoles. Enfin, le « prix national de la fondation du patrimoine pour l'agrobiodiversité animale », concrétise le fait que les races locales d'animaux domestiques constituent un patrimoine vivant et naturel. Ce prix soutient des initiatives de préservation de races domestiques animales françaises à faibles effectifs. Le haut patronage, que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation accorde à ce prix, est le signe de sa reconnaissance et de son soutien à une démarche génétique territoriale génératrice d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3409

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6076

Réponse publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1392